

# MACS INITIATIVES, association

Lettre d'information

Le 26 février 2008 - N° 14

**- N'hésitez pas à diffuser abondamment cette lettre d'information autour de vous**



**Plus que 19 jours**  
pour éviter le renouvellement de cela ! Et obtenir  
des explications de ceux qui ont engagé cette  
aventure  
ou accepter que les impôts locaux continuent  
indéfiniment d'augmenter !

**GRAND DEBAT / vendredi 29 Février à 18h.30 à Soustons, salle Roger Hanin**

Toutes les listes candidates aux élections municipales du mois de mars sont invitées: Nous leur demanderons de préciser leurs engagements sur les points suivants :

- sur les finances communales et intercommunales : comment stopper la progression des impôts et revenir à une sage gestion,
  - quelle est leur position et leur programme pour ramener MACS à une véritable prise en compte de ce qu'est la mutualisation.
  - si elles envisagent, pour la prochaine mandature, de compenser le déficit démocratique, dû à l'absence de lien électif direct, par l'établissement d'une véritable concertation, avec la mise en place d'une commission extra-communautaire, et la diffusion des documents d'information. Soyez **nombreux à participer et à diffuser** cette information. Vous pouvez trouver sur le site, page « infos » un tract à imprimer et en pièce jointe.
- Plusieurs listes nous ont déjà annoncé leur intention de participer.

**ET AILLEURS ?**

Nous ne sommes malheureusement pas seuls ! Pour information consultez le blog suivant :  
<http://pagesperso-orange.fr/sainte.genevieve.autrement/agglomer.htm#communaute>  
Cela ne nous console pas pour autant !

**BLOG**

**MACS INITIATIVES** ouvre un **blog**, vous disposez du forum sur le site et de ce blog pour faire connaître votre avis, profitez-en :

<http://macs-initiatives.blogspot.com>

ou : <http://www.macs-initiatives.com>, page FORUM

## **Rappel Historique**

La loi Chevènement a prévu la création de communautés de communes pour répondre à la trop grande dispersion des communes françaises. Avec une échelle plus vaste, ce regroupement devait permettre la mutualisation des services des communes et générer ainsi des économies. La CdC n'est pas une collectivité territoriale mais un établissement public au service des communes.

MACS a été créée, par surprise, au lendemain des dernières élections municipales, sans que cela n'ait jamais été évoqué au cours de la campagne électorale ! Périmètre imposé par le Préfet, avec probablement l'accord de certains élus locaux, il regroupe des communes littorales et des communes rurales de l'intérieur qui n'ont pas beaucoup de points communs entre elles. D'autre part, les délégués sont désignés par les conseils municipaux, (sans lien direct avec les électeurs) au prorata du nombre d'habitants, et les petites communes ont 2 représentants (la loi impose au moins 1 délégué par commune), ce qui donne 58 délégués.

Avec MACS nous n'avons malheureusement pas connu la mutualisation et les économies mais la folie des grandeurs. Se voulant « super-communauté », certains se sont imaginés être à la tête d'une grande agglomération et ont lancé des programmes sans étude de marché ou de besoins, mais parce qu'ils sont soi-disant « structurants » à leurs yeux et représentatifs de leur puissance imaginée.

Se faisant déléguer par les communes 7 compétences, il est en discussion d' en rajouter une aujourd'hui avec les maternelles.

Toutes les décisions ont été lourdes de conséquences fiscales désastreuses.

**MACS : Marenne Adour Côte Sud, communauté de 23 communes :**

Angresse, Azur, Bénesse-Marenne, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets-et-Maâ, Orx, Ste-Marie-de-Gosse, St-Geours-de-Marenne, St-Jean-de-Marsacq, St-Martin-de-Hinx, St-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse, Vieux-Boucau.

**Mode de scrutin :** les décisions sont prises à la majorité des présents et des pouvoirs envoyés. Pas de quorum exigé.

**Compétences :**

Economie, aménagement de l'espace, voirie, déchets ménagers, logement et cadre de vie, social, sport et culture, environnement, tourisme.

**Résumé des épisodes précédents**

- **Aucune économie d'échelle** ne semble avoir été constatée depuis la création de MACS, alors que c'est l'un des objectifs majeurs d'une communauté de communes.
- Déficit de communication évident sur les projets initiés par MACS.
- **Superposition** au SITCOM et SIVOM Côte sud, empilement de compétences et de coûts
- Impossibilité de connaître le **coût exact** des travaux concernant l'espace aquatique et ludique **Aygueblue**, située à St-Geours de Marenne et destinée à accueillir entre autre les scolaires de la communauté.
- Aucun argument avancé par MACS pour justifier **l'emplacement** d'Aygueblue.
- Aucune étude de marché n'est disponible sur ce projet.
- Aucun compte d'exploitation prévisionnel ne semble avoir été établi, ni avant de prendre la décision de construire, ni après.
- La « **Boucle à très haut débit** »:Aucune étude de marché ni de besoin n'a préalablement été réalisée avant de confier la délégation de ce projet (budget : 12 millions d'euro, **dont 6,5** à la charge de MACS). 160 km de fibre optique à poser.
- Décision de prendre la compétence « crèches à vocation économiques » sans étude précise des besoins et des projets en cours.
- Pas de lisibilité dans la politique de **la voirie** alors que l'état des routes est de plus en plus dégradé
- Aucune visibilité sur les projets futurs.
- Problème de **légitimité** posé par l'existence de cette structure « E.P.C.I. » autorisé à levez l'impôt, alors qu'il n' a aucun lien direct avec les électeurs.

Vous pouvez prendre connaissance des précédentes lettres d'information sur le site page « documents »

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre : cliquez : [nl@macs-initiatives.com](mailto:nl@macs-initiatives.com)

<a href="http://macs-initiatives.com">Web: macs-initiatives.com</a>	<a href="mailto:contact@macs-initiatives.com">Mail: contact@macs-initiatives.com</a>
Nouveau blog	<a href="http://macs-initiatives.blogspot.com">http://macs-initiatives.blogspot.com</a>